



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ n°2024 / DCL / 4 - 626
du 21 JUIN 2024
**portant modification de l'horaire de clôture du scrutin
pour les élections législatives des 30 juin 2024 et 7 juillet 2024**

Le préfet de la Moselle,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU** le Code électoral et notamment l'article R.41 ;
 - VU** le décret n° 2024-527 du 09 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
 - VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent Touvet, préfet de la Moselle,
 - VU** les réponses des communes de la Moselle de plus de 10 000 habitants concernées ;
- Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Dans le cadre de l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 30 juin 2024 et 7 juillet 2024, le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures dans tous les bureaux de vote de la commune de METZ.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et le maire de Metz sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Metz, le 21 JUIN 2024

Le préfet,

Laurent Touvet